

ANIMATION « FETE DU PRINTEMPS »
FERME INTERACTIVE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 en date du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de proposer des animations dans le cadre de la manifestation « Fête du printemps »,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de cession du droit de représentation est signé avec la SARL « La ferme de TILIGOLO », n° de SIRET 43966130700025, domiciliée à Saint Maurice Etusson (79150), La Gaudrière, représentée par Messieurs Boiteau et Estenoza, Co-gérants.

Article 2 :

La prestation consiste en la mise en place les 25 et 26 avril 2026 de 10h à 18h au parc Ste-Agathe d'une ferme reconstituée de 30 à 40 m² avec une quinzaine d'animaux et des mini spectacles interactifs de 15 mn.

Article 3 :

Le coût de la prestation s'élève à 3.380,85 €/TTC, remise de 2% incluse.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 3 mars 2026,

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

04 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260303-DEC2026-16-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception préfecture : 04/03/2026